

Compte rendu de la réunion de quartier n°3 du 14 décembre 2010

Personnes présentes:

Mesdames : C.McCabe (référente administrée), J.Boisse, R.Blayac, G.Hurel (référente suppléante), M.Germain, MC. Beaufils

Messieurs : M.Parmentier, A.Aubert, P.Nazaret, M.Actis, J.Bellessort, Herbert, A.Dubreuil, JM.Hurel

Excusés : M. X.Perrot (réfèrent administré), Mme M.Fric (*erreur de transmission de l'invitation – voir ses remarques en fin de compte-rendu*)

Pour la municipalité: Mesdames A. BRISTOT, MM. J.MEILLAT (réfèrent élu), M.POTIER, M.DHOMBRES, S.MARSALLON, G. FEYDEL ainsi que M. MATHIEU, directeur des services techniques, M. MALLET, chef adjoint à la police municipale et M. PRUNET réfèrent Démocratie Locale.

Excusée : Mme Patricia Aly (référente élue).

La séance a débuté à 20h10 après une réunion entre quelques membres du Comité de Quartier n°3 pour préparer un ordre du jour.

Introduction de Mme BRISTOT, 1ère maire adjointe:

Montgeron a obtenu le premier prix (**1ère fleur régionale**) au concours des villes et villages fleuris de l'Essonne ; ce prix tient compte également des efforts réalisés par la ville pour adopter des méthodes écologiques pour l'entretien des espaces verts.

En tant que 1^{ère} maire-adjoint, Madame Bristot, qui a repris notamment la responsabilité de la démocratie locale en remplacement de Madame Pernot-Tinel qui a démissionné de tous ses mandats, souhaite que ces comités de quartier vivent mieux en 2011 qu'en 2010 et que tous ensemble nous partagions plus, dans un esprit ouvert et constructif, loin des polémiques et des querelles.

Aude Bristot propose que le comité plénier se réunisse au minimum une fois par trimestre. Par ailleurs, les habitants proposent également qu'ils se rencontrent entre eux préalablement à cette réunion plénière. Un calendrier annuel sera prochainement établi.

Information donnée par M. MEILLAT, conseiller municipal délégué auprès du SIARV

Début janvier, la **collecte des ordures ménagères** va être modifiée (un dépliant va être distribué dans les boîtes aux lettres). M. MEILLAT insiste sur les modifications de jour et d'horaire de ramassage des ordures incinérables (couvercle vert) ; ceci pour permettre aux camions poubelles de mieux circuler. Ce nouveau dispositif mis au point avec la Communauté de Communes, permettra de procéder à un meilleur tri et de faire des économies.

La collecte restera identique pour les collectifs.

Il annonce également un « Rendez vous citoyen » le 14 janvier 2011, 20 h 30, salle de Chalandray : un spécialiste viendra exposer le fonctionnement du centre de retraitement.

Des nouveaux containers seront distribués courant janvier pour les déchets verts et qu'en l'absence des habitants concernés la société prestataire laissera un mot dans la boîte aux lettres pour convenir d'un rendez-vous.

Question : Comment fera t-on dans le cas de « petits encombrants » ? Ne risquent-ils pas de finir dans un des containers ?

Réponse : Des enlèvements sur demande pourront être effectués même pour des petits objets. Il suffira de prendre rendez vous avec les services.

Question : Le ramassage des vêtements sera t-il amélioré ?

M. MEILLAT répond qu'il y aura davantage de points d'apport volontaire ; actuellement il n'y en a qu'un.

Question : Le changement de fréquence pour la collecte du verre ne risque-t-elle pas de susciter des débordements dans les résidences ?

M. Meillat répond que les habitats collectifs ne sont pas concernés par la diminution de fréquence de la collecte du verre.

Information donnée par Mme BRISTOT sur l'élaboration du « Plan Local d'Urbanisme »

Le PLU doit se substituer au « Plan d'occupation des sols », le POS en vertu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000.

Un cabinet d'urbanisme, le cabinet CODRA a été désigné après appel d'offres.

Les objectifs définis avec la municipalité :

- oeuvrer pour une ville durable
- valoriser et préserver les patrimoines bâtis et naturels
- renouveler et diversifier certains quartiers de la ville
- mettre en oeuvre un projet partagé avec les habitants

Son élaboration devrait se faire sur 18 mois avec 3 phases :

- diagnostic et état initial de l'environnement 6 mois,
- élaboration des grandes orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) 6 mois,
- mise en oeuvre des outils opérationnels et constitution du dossier PLU, 6 mois

La population sera consultée tout au long de ce processus puis le PLU sera soumis in fine au vote du Conseil Municipal.

Remarque : La question des déplacements sera vue dans le cadre de la ou des communautés de communes, de même certaines questions concernant l'habitat (ex : l'OLY)

Remarques de Mme BRISTOT : Le **Plan de ville durable** est en cours d'étude et suivi par un autre cabinet. Il est soutenu par l'ADEME et a pour objectifs la réalisation d'économies financières et une gestion plus éco-responsable de la commune. Les 2 projets sont ainsi menés en parallèle.

QUESTIONS - REPONSES

PLU

Remarque de Mme McCabe : Il y a eu un malentendu au sujet du PLU puisque nous avons compris qu'un comité inter-quartiers plénier serait réuni en mai 2010 pour le lancement de la démarche.

Finalement seuls les référents des comités de quartier ont été conviés à la réunion inter-quartiers sur ce thème le 12 octobre 2010.

Nous espérons une meilleure circulation de l'information pour 2011 et nous notons que les comités de quartiers seront consultés vers avril- mai 2011 selon le planning présenté par CODRA.

Question : **Une étude récente menée par un cabinet a relevé l'inquiétude de certains Montgeronnais au sujet d'une « urbanisation galopante », est-ce que CODRA prend en compte cette étude dans son diagnostic pour le PLU ?**

Madame Bristot rappelle que la population de Montgeron est stable depuis des années.

Au dernier recensement, la population était de : 22 949 habitants.

Nous avons 22% de logements sociaux. Et l'urbanisation est de très loin la plus faible des 3 communes de l'agglomération.

En 2010, Draveil a construit 600 logements, Vigneux 2200 logements et Montgeron 120 logements.

La prochaine construction de logements se situera à hauteur du pavillon Flore et sera composée de 32 logements.

Stationnement-circulation-travaux

Quid de la terrasse du restaurant le Cristal ? Celle-ci est installée sur des places de parking et laisse peu de place pour le passage sur le trottoir pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et les poussettes.

Réponse : Le propriétaire du restaurant a reçu une autorisation d'une année par M. le Maire. M. Mathieu précise que cette terrasse n'est pas démontable facilement. Par ailleurs, un rappel au gérant de cet établissement dans le cadre des nuisances nocturnes lui sera fait.

Concernant les places de stationnement avenue de la République estimées insuffisantes par un certain nombre d'administrés. Un rappel est fait sur le nombre de places parking de la médiathèque et sur le fait que celles-ci sont très peu utilisées, malgré la proximité du centre ville.

A la demande d'un habitant, la municipalité rappelle qu'un **plan des places handicapées** sur la commune est consultable au service technique.

D'autre part, il est envisagé prochainement de mettre ce plan en ligne sur le site de la ville.

Pour information : Ce plan a été mis en ligne sur le site de la ville courant janvier.

Pour rappel : Depuis de nombreuses années Monsieur le Maire, très sensible à l'accessibilité des lieux pour les personnes à mobilité réduite, a mis en place un programme qui fait de Montgeron une des villes les plus accessibles, même si la municipalité est consciente qu'il reste encore des points, des lieux à modifier. Notre commune a reçu récemment les félicitations de l'association des paralysés de France, preuve de notre engagement quotidien.

Concernant le futur **emplacement de la rampe d'accès PMR, à l'église Saint Jacques** : Monsieur le Maire et Madame Aude Bristot ont bien entendu les diverses réclamations notamment des participants du comité de quartier. Hors réunion, il a été décidé de mener une nouvelle étude. La municipalité ne manquera pas de tenir le comité informé de la suite donnée.

En annexe une lettre ouverte au prêtre de Montgeron, de Monsieur le Maire reprenant les faits et apportant des informations complémentaires.

Un administré déplore le **changement de zone de stationnement** (bleue) du quartier dit « des écrivains » et qui favorise le stationnement sauvage des personnes trop pressées pour respecter les feux vers la gare. Il est répondu que ce changement est intervenu du fait de l'accès gratuit aux parkings de la gare et du fait que la majorité des personnes verbalisées étaient résidentes du quartier. A ce sujet, il a été rappelé que le stationnement sur son propre bateau n'est pas autorisé.

Un porte à porte des élus de la majorité est prévu courant janvier afin de recueillir l'avis du plus grand nombre d'entre vous sur ce sujet.

Courant février, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la décision prise à la suite de cette concertation.

Rue de Joinville : Forte circulation et vitesse excessive. Nous avons demandé à la police municipale d'accentuer les contrôles à la fois de vitesse et de stationnement. En fonction des résultats, d'autres mesures seront prises si nécessaire.

La réfection de la voirie de la rue de Joinville est planifiée. Mais à ce jour aucune date de travaux ne peut être avancée.

D'autres problèmes concernant la circulation, l'entretien, les nuisances ont été soulevés à l'angle de l'avenue du maréchal Foch et de la rue de Concy.

La municipalité a noté la demande d'un certain nombre de participants à savoir : Une meilleure

visibilité de l'ensemble des travaux et ce, par quartier, afin que les administrés des différents quartiers puissent donner leur avis sur les priorités ou autres.

Les différentes concertations dans le cadre de la modification du POS en PLU serviront aussi à cela.

En ce qui concerne un éventuel **changement de sens de la rue Villehardouin**, le sujet est complexe. M Mathieu est prêt à étudier techniquement une proposition des habitants qui pourrait être formulée au prochain comité.

Un participant fait état du danger que représente le fait que le marquage des passages protégés pour piétons est quasiment effacé sur la chaussée de l'avenue de la République.

Il est répondu que prochainement une grande campagne de rénovation de ces marquages sera entreprise.

Un participant fait part du manque d'information sur les **coupures d'eaux générées par des travaux dans le bas de la rue Lamartine**. Ces travaux ont été réalisés par la société de gestion des eaux qui a l'obligation d'informer les riverains par des affichettes sur les poteaux ou dans les boîtes à lettres.

En ce qui concerne les travaux réalisés par les services techniques de la mairie, une réunion publique de concertation des riverains est systématiquement organisée.

Pour les travaux devant le Flore, qui ont débuté récemment. M. Mathieu rassure en disant que tout sera fait pour minimiser la gêne des riverains et des piétons, et que seul le trottoir est réservé au chantier.

Pour tout ce qui est des problèmes de circulation, de sécurité, il a été rappelé que notre police municipale est en nombre suffisant et avec une amplitude horaire très élevée par rapport à de nombreuses villes voisines. La municipalité et Monsieur le Maire ont interpellé à plusieurs reprises les pouvoirs publics, concernant le manque crucial d'effectif du commissariat de Montgeron, mais la volonté de notre commune n'est pas de se substituer aux carences de l'Etat.

Un participant pose la question de l'installation de défibrillateurs à Montgeron. Il est répondu qu'en 2011, **15 défibrillateurs** seront disposés dans différents endroits de Montgeron. Dès leur installation, une carte de ces endroits sera mise dans le Montgeron mag et sur le site internet de la ville.

A noter qu'une formation à ce type d'appareil sera délivrée à plusieurs agents de la commune.

Coût par appareil, avec boîtier : 2000€

Un participant demande ce que devient « l'espace numérique ».

Réponse: **L'espace numérique** planète qui est géré par la CASVS est déplacé au 18 rue de la Fontaine.

Un participant demande quand sera ouvert l'accès à la gare au bas de la rue Léon Deglaire:

L'accès à la gare par la rue Léon Deglaire est de la responsabilité Réseau Ferré de France et ne sera probablement pas opérationnel avant fin 2011 compte tenu de la nécessité de sécuriser les voies au préalable afin d'éviter des traversées sauvages.

Communication entre les administrés et les services de la municipalité

Concernant **les e-mails à destination des espaces verts, services techniques, voiries etc...**En

accord avec Monsieur Mathieu (DST) et afin d'être plus efficace, il a été demandé qu'il n'y ait qu'une seule adresse mail.

A compter de ce jour, les diverses réclamations ou propositions concernant ces services sera adresser : services.techniques@montgeron.fr

Pour les mails adressés à Monsieur le Maire, une réponse sous 4 à 5 jours sera adressée, sauf demande nécessitant une recherche particulière.

Il a été noté des dysfonctionnements dans la **distribution du Montgeron Mag**, la municipalité nous remercie de continuer à les alerter en cas de non distribution ou de distribution très tardive à des fins d'amélioration.

Toutes les sociétés prestataires ne respectent pas « **le stop pub** », des rappels sont adressés mais les moyens de pression sont limités.

Un administré demande à ce que les comptes-rendus des conseils municipaux soient positionnés à hauteur de vue sur **les panneaux d'affichage** de l'école Gatinois et un autre déplore l'implantation du panneau d'affichage le long du mur de l'église St Joseph qui défigure le monument. Un déplacement est-il envisageable ?

Une réflexion est en cours et nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite donnée.

Les habitants souhaitent que les comptes-rendus des réunions de quartier soient tous **mis en ligne** sur le site de Montgeron.

Tous les comptes-rendus des réunions de quartier sont mis en ligne, à ce jour.

Propreté

Concernant les fientes de pigeon, sous le pont de la voie de chemin de fer : avenue du Général Leclerc, nous invitons les membres du comité de quartier à adresser un courrier à RFF afin d'appuyer les différentes demandes écrites de la municipalité, restées sans réponse à ce jour.

Au sujet de plusieurs remarques concernant la propreté, il est indiqué qu'à partir du 1er janvier, le nettoyage de la voirie ville se fera par une **société extérieure**. En l'occurrence, la société Nicollin et il en est attendu une meilleure efficacité

Concernant la **propreté du trottoir devant le restaurant place de la gare**, nous avons pris contact avec le gérant de cette boutique et lui avons rappelé ses devoirs. Un courrier confirmant nos propos lui sera adressé prochainement.

D'autres remarques et sujets ont été abordés mais n'ont pas pu toutes faire l'objet de réponse faute de temps pendant la réunion ou en amont, une liste a donc été transmise en séance à M. Prunet pour,

dans la mesure du possible, documenter les réponses d'ici le prochain comité.

Madame McCabe rappelle **les demandes des habitants d'avoir une présentation :**

- du plan de circulation et de stationnement du quartier. Cette réflexion doit être menée sur le long terme et peut d'ores et déjà s'inscrire dans le cadre du PLU. Exemple de réflexion : « Quelle place donner aux voitures dans notre ville ? ».
- du plan de nettoyage du quartierLors des prochains comités de quartier des précisions et des détails précis vous seront fournis.
- des travaux prévus en 2011 dans le quartier.
- Mme McCabe demande à ce que soient précisés et formalisés les domaines dans lesquels le comité de quartier peut avoir une influence et ceux dans lesquels il ne le peut pas afin de ne pas générer de frustrations.

Une réunion sera organisée en tout début d'année 2011 avec Madame Aude Bristot, Pierre Prunet ainsi que les 2 référents de quartier titulaires à ce sujet.

Pour terminer cette séance, il a été décidé que la prochaine réunion de quartier se tiendra début mars 2011, ce qui devrait permettre à ces membres de se réunir avant cette date afin de pouvoir faire des propositions concrètes et de poser les questions bien en amont afin que nous puissions y répondre avec plus de précision.

La séance a été clôturée à 23h10.

Hors réunion

Questions-réponses de Mme Mireille Fric

Question: quels projets du PLU sur le quartier notamment la gare, zone particulièrement sensible?

Réponse : Un diagnostic est en cours par le cabinet CODRA. Ce point peut être un élément de réflexion du comité de quartier en tenant des travaux de la gare et de ses alentours.

Question : Demande du rétablissement de la zone bleue sur le quartier du Parc du château de Chalandray avec badges pour les riverains (lettre de Monsieur le Maire du 2 décembre)

Les habitants n'ont pas été consultés par la suppression de la zone bleue, certaines rues sont à moins de 2 minutes de la gare, donc plus près de la gare que les 2 grands parkings gratuits, de ce fait les riverains ne trouvent plus de place pour stationner. Les arguments avancés dans la lettre du 2 décembre ne sont pas fondés. Qui donc est à l'origine de cette suppression?

Il est répondu en séance que ce changement est intervenu du fait de l'accès gratuit aux parkings de la gare et du fait que la majorité des personnes verbalisées étaient résidentes du quartier. A ce sujet, il a été rappelé que le stationnement sur son propre bateau n'est pas autorisé.

Afin de respecter l'avis du plus grand nombre d'administrés, un porte à porte sera organisé prochainement et un avis et une décision sera rendu à la suite de cette consultation.

Observation de Mme Fric: cette réponse n'est pas recevable puisque les riverains disposent de badges de stationnement et s'ils les apposent correctement sur leur véhicule, ils ne sont pas verbalisables. Faut-il faire des pétitions pour être entendus, à quoi sert alors le comité de quartier? La demande est maintenue.

•Question transmise avant la réunion par Mme Fric: pourquoi changer la dénomination du Quartier du Parc du château de Chalandray en « secteur pavillonnaire des écrivains »?

Il serait dommage de gommer encore un peu plus ce qui fait l'histoire de Montgeron en utilisant des dénominations qui peuvent s'appliquer de la même manière dans toutes les communes environnantes.

Réponse : Une enquête de l'ensemble des riverains va être faite prochainement et à la suite de celle-ci une décision commune sera prise.

Question : Fonctionnement du comité:

Mme Fric propose d'améliorer le fonctionnement du comité:

- *établir un ordre du jour composé des questions posées préalablement afin de permettre aux élus d'apporter le plus possible des réponses en séance. Cette demande a reçu un avis favorable*
- *réaliser un suivi des propositions et des suites données*
- *amélioration de la gestion administrative du comité : Une réflexion avec les référents de quartier a été menée*
- *faire circuler une liste d'émargement des présents en début de réunion; Cela a toujours été le cas. Une liste d'émargement circule dans le public à chaque séance.*
- *fiabiliser la diffusion des comptes-rendus par e-mail notamment. Par mail et sur le site internet de la ville.*